



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er avril 2004
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de transmettre le texte d'une lettre datée du 30 mars 2004, par laquelle le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique me communiquait les recommandations formulées par son groupe de travail et le Groupe consultatif spécial pour le Burundi du Conseil économique et social à l'issue de leur réunion du 15 mars 2004.



**Lettre datée du 30 mars 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail
spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les recommandations formulées par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et le Groupe consultatif spécial pour le Burundi du Conseil économique et social à l'issue de leur réunion du 15 mars 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des recommandations aux membres du Conseil de sécurité comme document officiel du Conseil.

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
(*Signé*) **Ismael A. Gaspar Martins**

**Annexe à la lettre datée du 30 mars 2004, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Président
du Groupe de travail spécial sur la prévention
et le règlement des conflits en Afrique**

**Réunion entre le Groupe de travail spécial sur la prévention
et le règlement des conflits en Afrique, créé par le Conseil
de sécurité, et le Groupe consultatif spécial pour le Burundi,
créé par le Conseil économique et social, 15 mars 2004**

Recommandations sur le Burundi

- Examiner comment le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité pourront travailler ensemble à l'instauration de la paix, à la réconciliation, au redressement et au relèvement au Burundi :
 - Certaines responsabilités reviendront au Conseil de sécurité, qui examinera la recommandation faite le 17 mars par le Secrétaire général au sujet du déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi qui remplacera la Mission africaine au Burundi et veillera à l'application de l'Accord d'Arusha;
 - Certaines responsabilités reviendront au Conseil économique et social, qui suivra, par l'intermédiaire de son groupe consultatif spécial, la transition du pays entre la phase de relèvement et la phase de la reconstruction, et incitera tous les organismes des Nations Unies à coopérer entre eux et avec les donateurs bilatéraux à la réalisation des priorités de développement à moyen terme.
 - D'autres responsabilités seront partagées entre le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales, les organisations sous-régionales et d'autres partenaires concernant les questions de la démobilisation, du désarmement, de la réinsertion et de la réadaptation des ex-combattants, de l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées et des consultations électorales.
- Inviter le Conseil de sécurité, une fois que la décision de dépêcher une mission au Burundi sera prise, à demander au besoin l'aide du Groupe consultatif spécial pour le Burundi pour examiner 1) le déroulement du processus de paix et de la transition conformément à l'Accord d'Arusha et 2) l'évolution de la situation socioéconomique et de l'appui international afin d'aider le pays à passer de la phase des secours à celle du développement.
- Demander au Groupe de travail du Conseil de sécurité et au Groupe consultatif du Conseil économique et social de tenir compte des consultations en cours sur la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs, étant donné que cette conférence pourrait contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité, non seulement au Burundi, mais également dans la région tout entière.

- Encourager ces deux groupes à coopérer et à coordonner leur action, vu que c'est surtout par leur intermédiaire que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social gèrent la situation au Burundi.
-